Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 056-215600511-20260409-202604090003-DE

CRUGUEL

République Française
Département du Morbihan

Conseil Municipal de la Commune de CRUGUEL
Séance du jeudi 9 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CRUGUEL s'est réuni à la mairie de CRUGUEL sous la présidence de M. BOULVAIS David, Maire.
La convocation du Conseil Municipal ainsi que l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 3 avril 2026 et affichés à la mairie le 3 avril 2026.

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux et constate que 14 membres sont présents, le quorum est atteint.

Présents (14) : *BOULVAIS David, CARO Fabrice, DIABAT Françoise, TRÉGARO Nicolas, ETIENNE Brigitte, RICHARD Magali, COURTEL Magali, MAHÉO Anthony, GICQUEL Céline, TATTEVIN Cindy, JOUNOT Yoann, HERVOUET Clément, BOULVAIS Marine, EVEN Camille*

Absents excusés (1) : *PÉDRONO Tanguy*

Pouvoirs (1) : *PÉDRONO Tanguy donne pouvoir à TRÉGARO Nicolas*

Secrétaire de séance (article 2121-15 du CGCT) *:BOULVAIS Marine*

3 - Commission d'Appel d'offres et Marché à Procédure Adaptée

La Commission d'Appel d'Offres est composée (art. L 1411-5 du CGCT) :
- du maire et de 3 membres du conseil municipal.

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres n'intervient que pour l'attribution des marchés passés en procédures formalisées et dont le montant est supérieur aux seuils européens (montants très élevés donc procédure très peu utilisée à CRUGUEL). Les marchés peuvent être passés selon une procédure adaptée lorsque le montant estimé du besoin est inférieur :

- ***à 5 404 000 € HT*** *pour les marchés de travaux.*
- ***à 216 000 € HT,*** *pour les marchés de fournitures et de services ;*

Il est proposé de créer une « commission MAPA (Marché à Procédure Adaptée) » afin d'assister le conseil municipal ou le maire dans l'analyse des candidatures et l'examen des offres.

Dans un souci de bonne équité, il est proposé au conseil municipal que la composition de la « commission MAPA » soit identique à celle de la commission d'appel d'offres.

Il est toutefois rappelé que la « commission MAPA » pourra donner un avis mais ne pourra pas attribuer un marché.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer une commission d'appel d'offres et MAPA composée comme suit :

David BOULVAIS
Nicolas TRÉGARO
Clément HERVOUËT
Tanguy PÉDRONO

Le Maire, David BOULVAIS

MAIRIE DE CRUGUEL (Morbihan)